

COMPTE - RENDU
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SOUS LA PRESIDENCE DE M. Alain BUFFIERE, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15 Date de convocation : 1^{er} mars 2021

Présents : 14

Votants : 15

Absent : 1

Pouvoir : 1

L'an deux mil vingt et un, le 10 mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SARLIAC SUR L'ISLE se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,

Présents : Messieurs BUFFIERE, ROULAUD, SALON, MELOTTI, CONTAMINE, DUBUISSON et LAGRANGE.

Mesdames CANADO, FAYEMENDY, PEREIRA-RIOS, DURAND, FAURIE, REIX et BERNOIS.

Pouvoir : M. Gaëtan Brizard a donné pouvoir à M. Dubuisson.

Madame Annie Pereira a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

1- Adhésion au Service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire fait l'historique de la mise en place d'un service instructeur commun créé en 2015 et chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes.

L'adhésion à ce service se traduit par une convention qui fixe les modalités de fonctionnement ainsi que la répartition des tâches entre les services de la commune et le service instructeur commun du Grand Périgueux.

Monsieur le Maire fait un commentaire de la convention.

Après avoir délibéré le conseil municipal :

- Valide la convention,
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

Par 15 voix pour

2- Demande de subvention fond de mandat du Grand Périgueux : Mise en accessibilité du hall et sanitaires de la salle des fêtes, accessibilité mairie et parvis, rénovation énergétique.

Monsieur le Maire présente l'historique du projet de mise aux normes accessibilité de la salle des fêtes et de la mairie :

L'étude de diagnostic du maître d'œuvre, prenant en compte l'ensemble de la problématique, fait apparaître la nécessité d'un aménagement global, mettant aux

normes d'accessibilité le hall et les sanitaires de la salle des fêtes, l'entrée de la Mairie et son parvis.

Le coût total des travaux, réactualisé suite au DIA, s'élève aujourd'hui à 113 800€ HT (Estimation TCE du 10 août 2020).

Monsieur le maire propose de solliciter le fond de mandat du Grand Périgueux sur la totalité des travaux Mise en accessibilité Hall et Sanitaires de la Salle des Fêtes, Mairie, parvis et rénovation énergétique soit une subvention de 22 760€ sur un montant total de travaux de 113 800 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Montant de la dépense HT	113 800,00 €
Etat DETR 35%	39 830.00 €
Département 25%	28 450,00 €
Grand Périgueux Fond de mandat 20%	22 760,00 €
Autofinancement Commune 20%	22 760,00 €
Total Recettes	113 800,00 €

Après avoir délibéré le conseil municipal :

- Valide le plan de financement prévisionnel
- Autorise monsieur le Maire à solliciter le fond de mandat du Grand Périgueux.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Par 15 voix pour

3- Demande de subvention au Grand Périgueux Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes

Le bourg de Sarliac sur l'Isle est situé à l'intersection de la RN 21 et de la RD 705. Cette situation, bien que privilégiée, présente des risques certains pour les déplacements des piétons et des cyclistes du fait des circulations automobiles et poids lourds importantes.

Dès la réalisation du Schéma Cyclable, initié par l'Agglomération du Grand Périgueux, nous avons eu la volonté de nous inscrire dans cette démarche.

Aussi, dès 2019, nous avons commandité une étude au Bureau d'Etudes Hans Kramers afin de réaliser notre propre schéma cyclable en faveur des piétons et des cyclistes. Cette étude a été remise en octobre 2019 et le Conseil Municipal a délibéré en faveur de la concrétisation du scénario 2 de ce projet en 2020.

Le montant des travaux inscrits dans ce projet s'élèvent à 129 000 € H.T.

En conséquence, nous avons l'honneur de solliciter les aides du Grand Périgueux 2021 à hauteur de 38 760 € pour la réalisation de ces travaux.

Pour mémoire, la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux a délibéré le 18 octobre 2018 pour apporter son soutien aux communes réalisant leur propre aménagement dans le cadre d'un appel à projet.

Programmation des travaux :

Les travaux peuvent être programmés sur fin 2021 et 2022 selon la finalisation des dossiers de subventions.

Plan de financement prévisionnel :

Montant des travaux H.T	129 200 €
Subvention DETR 2021 30%	38 760 €
Subvention Département 2021 20%	25 840 €
C.A Grand Périgueux à solliciter 30%	38 760 €
Autofinancement commune 20%	25 840 €
Total des recettes H.T	129 200 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Valide le plan de financement prévisionnel.
- Sollicite l'aide du Grand Périgueux à hauteur de 38 760 € dans le cadre du schéma cyclable.

Par 15 voix pour,

4- Réalisation d'un audit énergétique du bâtiment : Maison au 4 avenue de l'Isle.

La commune de Sarliac sur l'Isle adhère au Service Energies du SDE 24, dans le cadre de la convention Paquet Energie signée par la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux. A ce titre, un audit énergétique d'un ou plusieurs des bâtiments communaux peut être réalisé.

Sur la base des besoins identifiés par le questionnaire annexé à la présente délibération, cette étude permettra de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programme(s) d'économie d'énergie pour nous amener à décider des investissements appropriés en corrélation avec les objectifs de performance énergétique qu'aura pu se fixer notre collectivité.

L'audit énergétique sera réalisé par le bureau d'étude spécialisé ENERGIO choisi lors d'une consultation organisée par le SDE 24. D'un coût de 1200 € TTC, cet audit sera ensuite facturé à

notre commune par le SDE 24, déduction faite de la participation du SDE 24 et des subventions qu'il a obtenues, soit un reste à charge pour notre collectivité de 350 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable pour faire réaliser l'audit énergétique du bâtiment maison au 4 avenue de l'Isle,
- s'engage à faire accompagner le bureau d'études lors de la visite du site par les élus et agents identifiés comme personnes-ressource dans le questionnaire,
- s'engage à participer à la réunion de restitution, cette réunion se déroulant en présence du bureau d'études, du SDE 24 ainsi que des élus et agents identifiés comme personnes-ressource dans le questionnaire,
- inscrit au budget les dépenses programmées,
- autorise M. Alain Buffière le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Par 15 voix pour

5- Subvention 2021 Restaurants du cœur et à la Banque Alimentaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention des **Restaurants du Cœur de la Dordogne et de la Banque Alimentaire de la Dordogne.**

Monsieur le Maire propose d'allouer :

une subvention de 300 euros pour les restaurants du cœur

une subvention de 300 euros pour la banque alimentaire de la Dordogne.

Cette subvention sera prélevée sur le budget principal 2021 au compte 6574.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal valide cette proposition.

Par 14 voix pour

6- Motion contre le projet de réforme du groupe EDF Projet Hercule

Monsieur le Maire présente la motion adoptée par le Conseil d'administration de la FNCCR- Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies contre le projet de réforme du groupe EDF le 20 janvier 2021.

Les membres du comité syndical du SDE24 ont adopté à l'unanimité cette motion le 17 février 2021.

Monsieur le Maire rappelle les risques encourus par le démantèlement d'EDF en plusieurs entités distinctes dont le capital serait ouvert à un actionnariat privé.

Cela pourrait conduire à casser la dynamique d'investissement d'Enedis, affecter la qualité des services publics de distribution qui lui sont confiées par les collectivités locales concédantes et conduire à terme à un renchérissement du prix de l'électricité, pénalisant au final les consommateurs.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce en faveur de la motion contre le projet de réforme du groupe EDF.

Par 15 voix pour,

7- Motion pour la défense et le développement du service public ferroviaire en Dordogne

Monsieur le Maire présente les enjeux liés au transport ferroviaire pour notre département et pour nos administrés alors que nous subissons une véritable régression des services proposés par la SNCF.

Le Service annuel 2021 aggrave encore la situation avec les horaires inadaptés, la fermeture de gares, de guichets, la tarification majorée, le manque d'entretien des voies etc...

Cette évolution est inacceptable puisqu'elle se situe à l'opposé des enjeux environnementaux actuels.

Monsieur le Maire présente la motion pour la défense et le développement ferroviaire en Dordogne proposée par le Comité Régional de vigilance ferroviaire.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce en faveur de la motion pour la défense et le développement ferroviaire en Dordogne.

Par 15 voix pour

8- TABLEAU DES EFFECTIFS

Le centre de gestion nous demande de réactualiser notre tableau des effectifs.

Le Maire présente donc le nouveau tableau des effectifs

Cadres d'emplois et grades	Effectifs budgétaires		Postes Pourvus	
	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet
Service Administratif	2	0	2	0
Adjoint Administratif Territorial	0	0	0	0
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} cl	0	0	0	0
Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} cl	2	0	2	0
Service Technique	7	0	6	0
Adjoint Technique Territorial	1	0	0	0
Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} cl	5	0	5	0
Adjoint Technique territorial Principal 1 ^{ère} cl	1	0	1	0

La collectivité doit fixer le pourcentage des agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade après avis du Comité Technique Paritaire.

La détermination des ratios promus-promouvables au titre de l'avancement de grade sont proposés comme suit.

La collectivité doit fixer le pourcentage des agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade après avis du Comité technique paritaire.

Adjoint administratif – Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe – 100%
Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe – 1^{ère} classe - 100 %

Adjoint Technique – Adjoint Technique principal 2^{ème} classe – 100%
Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe – 1^{ère} classe -100 %

Après en avoir délibéré et après avis de la Commission Technique Paritaire, le Conseil Municipal :

- Approuve le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.
- Approuve le taux de promotion de 100%.

Par 15 voix pour,

QUESTIONS DIVERSES

Périgord Ladies

Le comité départemental de cyclisme a formulé la demande que Sarliac soit la ville de départ de l'épreuve cycliste féminine la Périgord Ladies.

Cette épreuve internationale, très bien relayée par les médias départementaux et nationaux, se déroulera le samedi 14 août 2021.

Le Conseil Municipal a accueilli favorablement cette proposition.

Fin de la séance à 21h30